

RAPPORT N° 92/5-04
au Conseil Municipal

OBJET

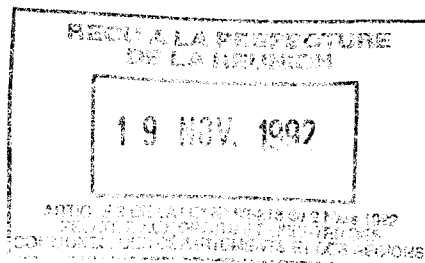
ACQUISITIONS DE TERRAINS A TITRE ONEREUX
AVEC L'ACCORD AMIABLE DES PROPRIETAIRES CONCERNES

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement d'un carrefour giratoire et au prolongement d'une voie, pour lesquelles des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés (confer la liste jointe en annexe) et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants ;
- de me dispenser, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Michel CHAN-LIAT
2ème Adjoint



DELIBERATION N° 92/5-04
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 septembre 1992

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS A TITRE ONEREUX
AVEC L'ACCORD AMIABLE DES PROPRIETAIRES CONCERNES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/5-04 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom des Commissions Transport et Circulation, Urbanisme, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement d'un carrefour giratoire et au prolongement d'une voie (confer la liste jointe en annexe).

ARTICLE 2

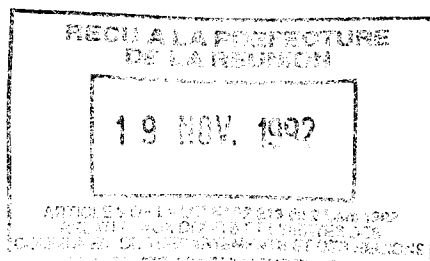
Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 3

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 NOV, 1992

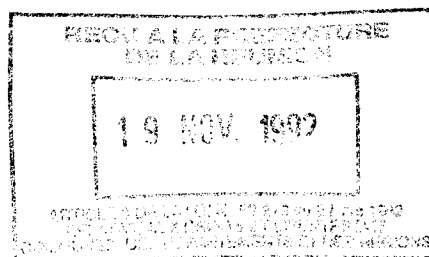
Pour le Maire absent
Michel CHAN-LIAT
2ème Adjoint



(Conseil Municipal du samedi 7 novembre 1992)

Références Cadastre	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
BT 2 (partie)	295 m ²	Rue Stanislas Gimart	Etablis- ments THIA	177 000 F soit 600 F/m ² (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Aménagement d'un carre- four giratoire	901-210
BD 123 (partie)	224 m ²	Chemin Tessian Sainte- Clotilde	Yves EVRIN	134 400 F soit 600 F/m ² (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Prolongement de la Rue Méziaire Guignard Sainte- Clotilde	901-210
BT 127 (partie)	296 m ²	Chemin Tessian Sainte- Clotilde	Daniel GANOFKY	177 600 F soit 600 F/m ² (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Prolongement de la Rue Méziaire Guignard Sainte- Clotilde	901-210

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le



Pour le Maire absent
Michel CHAN-LIAT
2ème Adjoint

